



psychiatrie à cœur ouvert

LE PROGRAMME PACO Psychiatrie à cœur ouvert pour

« Partager, Accompagner, Comprendre, Ouvrir »

UNE MAIN TENDUE VERS LES AIDANT·ES DE PERSONNES SOUFFRANT DE TROUBLES PSYCHIQUES

Être aidant·e d'un proche souffrant de troubles psychiques sévères (schizophrénie, troubles bipolaires, TOC, dépressions sévères...) est souvent un véritable parcours du combattant.

Pour les 4,5 millions d'aidant·es en France, c'est la double peine : aux difficultés que rencontrent tous les proches aidant·es (incompréhension face aux troubles psychiques, déni, souffrance et solitude, complexité du parcours de soins, manque d'accompagnement dans le parcours de vie, impact socio-économique sur leur vie quotidienne, etc.) s'ajoute la stigmatisation qui pèse sur eux et leurs proches.

C'est en échangeant de l'information, en tissant des liens, en partageant des expériences, que les aidant·es sont plus fort·es, peuvent lutter contre les préjugés, les fausses croyances, mais aussi l'épuisement et la colère qui peuvent les atteindre.

C'est pourquoi le Centre de Réhabilitation du CH de Thuir et la délégation 66 de l'UNAFAM ont initié sur le département le programme PACO qui prévoit 6 rencontres par an pour permettre aux familles et proches aidant·es de dialoguer avec des médecins, professionnel·les du secteur paramédical, acteurs et actrices des mondes de l'emploi, du juridique, du social ... sur des sujets concernant leurs souffrances, questionnements et difficultés par rapport à la maladie de leur proche.

Vous êtes donc cordialement invité aux 3 rencontres d'échange et de partage :

- **Judi 9 septembre : « Qu'est-ce qu'être aidant d'un·e patient·e souffrant de troubles psychiques ? »**
- **Judi 7 octobre : « Lutter contre la stigmatisation »**
- **Judi 2 décembre : « La famille et son proche en psychiatrie »**

Toutes les rencontres se dérouleront de **18 à 20 heures, à la salle des Libertés, 3 rue Bartissol, Perpignan.**

Renseignements et inscriptions au : 06 88 59 08 62 / 04 68 62 90 12

Passé sanitaire obligatoire (2 vaccinations ou test PCR de moins de 72h ou attestation de rétablissement) et masque.

